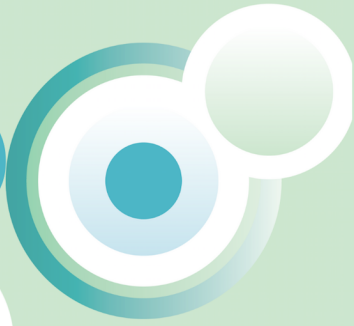


Guichet d'accès à la première ligne (GAP)

Ce que vous devez savoir



LE GUICHET D'ACCÈS À LA PREMIÈRE LIGNE (GAP) ET LE PHARMACIEN COMMUNAUTAIRE LAVALLOIS

Problème de santé ponctuel

Une analyse réalisée par le guichet d'accès à la première ligne (GAP) pourrait conclure que le patient nécessite une consultation avec un pharmacien. Le pharmacien pourra effectuer les activités permises par la Loi sur la pharmacie pour répondre aux besoins du patient. Vous pouvez consulter les « Situations pouvant être référées en pharmacie » qui pourront être intégrées dans les algorithmes de triage des GAP.

QU'EST-CE QUE LE GAP?

Le GAP est un service déployé sur chaque territoire de Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux / Centre intégré de santé et de services sociaux (CIUSSS/CISSS) consacré aux personnes sans médecin de famille qui sont sur la liste d'attente du guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF). Les personnes en attente au GAMF peuvent contacter le guichet d'accès à la première ligne de leur région pour demander une consultation auprès d'un professionnel de la santé. Lors du contact avec le GAP, la pertinence de la demande sera analysée afin d'orienter la personne vers le service professionnel ou médical qui répondra le mieux à son besoin. Ce service est offert aux personnes inscrites au GAMF jusqu'à ce qu'elles soient inscrites auprès d'un médecin de famille.

QUAND LE GAP SERA-T-IL DÉPLOYÉ À LAVAL?

Les dates et le rythme de déploiement varient d'un territoire à un autre. Par contre, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) demande qu'un déploiement partiel des services soit effectué pour le 1^{er} juin 2022 et que le déploiement soit complété pour le 1^{er} septembre 2022. Le GAP est progressivement déployé à **LAVAL** depuis le 4 avril 2022.

Le GAP est déjà en place dans plusieurs régions, dont le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, et est en cours d'implantation dans les autres régions. Au 1^{er} septembre 2022, tous les GAP seront complètement opérationnels. Les informations se trouvent sur le site du ministère à l'adresse suivante: <https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/guichet-acces-premiere-ligne>.

EST-CE QUE LES PATIENTS ORPHELINS SERONT AVISÉS DE L'EXISTENCE DU GAP?

OUI ! Selon les territoires, un plan de communication est produit pour aviser progressivement les patients orphelins inscrits au GAMF de ce service. Pour Laval, en date du 15 juin 2022, déjà plus de 15 000 patients inscrits au GAMF ont été avisés du nouveau service du GAP.

Guichet d'accès à la première ligne (GAP)

Ce que vous devez savoir



EN TANT QUE PHARMACIEN, EST-CE QUE LE GAP ME CONCERNE?

OUI! L'implication des pharmaciens communautaires, des pharmaciens GMF et des pharmaciens d'établissement variera d'un territoire à un autre. Voici deux exemples de situation où le GAP pourrait faire appel à un pharmacien communautaire :

1. La prise en charge d'une maladie chronique d'un patient pourrait être partagée avec le pharmacien communautaire.
2. Le pharmacien pourra effectuer les activités permises par la Loi sur la pharmacie pour répondre aux besoins du patient. Vous pouvez consulter les formulaires régionaux dédiés à cet effet.
 - Trousse d'outils Loi 31
 - Boîte à outils pour la prise en charge des maladies chroniques
 - Formations continues en lien avec la Loi 31

EST-CE QUE LE PHARMACIEN POURRA DIRIGER DES PERSONNES VERS LE GAP?

Selon les CISSS, des trajectoires seront mises en place pour que les pharmaciens puissent diriger des personnes sans médecin de famille vers le GAP. Consulter le formulaire joint à cet envoi.

À TITRE DE PHARMACIEN À LAVAL, COMMENT VA-T-ON M'INFORMER DU DÉPLOIEMENT DU GAP SUR MON TERRITOIRE?

Vous êtes invité à visiter le site suivant pour vous informer davantage :

<https://www.lavalensante.com/employes-et-medecins/outils-pour-les-pharmaciens-communautaires/>

Pour ceux qui souhaitent être informé davantage sur le GAP ou qui désirent poser des questions, vous êtes invités à compléter le formulaire suivant pour participer à un Webinaire qui sera organisé à cet effet en automne.

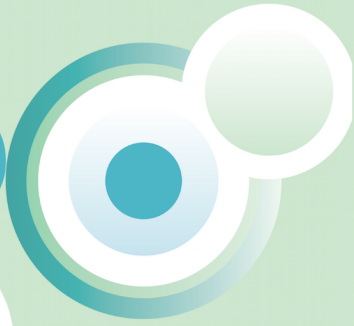
Nous vous encourageons fortement à assister à cette rencontre. Vous pouvez communiquer avec le GAP (13 CISSSLAV Gap) à l'adresse courriel suivante : gap.ciesslerav@ssss.gouv.qc.ca.

COMMENT DOIS-JE ME PRÉPARER À L'ARRIVÉE DU GAP?

Nous vous conseillons fortement de vous familiariser avec les activités autorisées par la Loi 31.

Guichet d'accès à la première ligne (GAP)

Ce que vous devez savoir



N'hésitez pas à consulter votre pharmacien propriétaire afin de connaître les meilleures pratiques pour recevoir la clientèle référée par le GAP.

POUR MAXIMISER LES CHANCES DE SUCCÈS DE CE PROJET, LES GAP ONT BESOIN DE VOTRE IMPLICATION!

Meilleures salutations,

L'équipe du GAP Laval

Guichet d'accès à la première ligne (GAP)

Ce que vous devez savoir



Le pharmacien et le GAP

Étape
1

Le patient inscrit au GAMF* communique avec le GAP pour évaluer son besoin

Une équipe de professionnels de la santé évalue la pertinence de consultation médicale de l'utilisateur.



Le GAP réfère vers la pharmacie

L'équipe complète le formulaire de référence vers la pharmacie en lien avec les lois 31 et 41.

Étape
2

Étape
3

Le (la) pharmacien (ne) offre le service requis selon son expertise.



Le pharmacien contacte le GAP

Une fois que le pharmacien considère qu'une référence autre serait adéquate, il complète le formulaire de référence vers le GAP.



Étape
4

Étape
5

Une fois le formulaire du pharmacien reçu, le GAP prend en charge l'utilisateur pour le diriger vers la ressource appropriée.

*Guichet d'accès à un médecin de famille.

*Notez que les étapes 1 et 2 sont optionnelles.
L'utilisateur peut se rendre à la pharmacie sans avoir contacté le GAP préalablement.*